



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

AN 2026
26-086

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 30 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, Mme Valérie MASSICOT, Mme Nathalie COLAS, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, Mme Sophie PRIMAS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, Mme Thérèse MENDY, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

M. Carlos SOARES, procuration à Laurence DENAND
M. Ali HADIK, procuration à Hervé RIOU
M. Lionel LECLER, procuration à Jérémy LEFEBVRE
Mme Mathilde BLACHE-MINDET, procuration à Fabienne PAULIN

Absent :

M. Gilles LÉCOLE,

Mme Peggy FRANÇOIS est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

23/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

23/09/2026

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AUBERGENVILLE ET LE POINT
INFORMATION MÉDIATION MULTI SERVICES (PIMMS)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29
et L. 2122-21 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20260930-DEL26_086-D

Considérant la volonté de la commune de rapprocher les services publics des habitants et de favoriser l'inclusion numérique,

Considérant que l'association Pimms Médiation Yvelines (PMY) propose des permanences hebdomadaires nommées « PAND@ » (Point d'Accompagnement Numérique aux Démarches @dministratives),

Considérant que ce dispositif permet de faciliter l'accès de la population aux services publics et aux droits sociaux, tout en accompagnant gratuitement les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives dématérialisées,

Considérant que les missions et le rôle du médiateur du Pimms lors des permanences seront les suivantes :

- Accueil et écoute active : Recevoir l'usager sans jugement, identifier l'ensemble de ses besoins et décoder le vocabulaire administratif.
- Accompagnement et médiation : Expliquer le fonctionnement des partenaires (EDF, CAF, SNCF, etc.), débloquent des situations d'incompréhension ou de litige et orienter vers les bons interlocuteurs.
- Inclusion numérique : Guider l'usager pas à pas sur les portails en ligne pour qu'il apprenne à réaliser ses démarches en autonomie.
- Prévention des incivilités : Apaiser les tensions et créer un espace de dialogue sécurisant dans les lieux d'accueil ou les espaces publics.

Considérant que la Ville mettra à disposition du PMY des locaux en prenant à sa charge les frais de fonctionnement, afin de tenir les permanences réparties comme suit :

- À la Maison de Tous (51 Rue du Belvédère) : le vendredi de 14h00 à 17h00.
- À la Maison de Voisinage (4 Bd de la République) : le mardi de 09h00 à 12h00.

Considérant qu'aucune participation de la Ville d'Aubergenville n'est sollicitée,

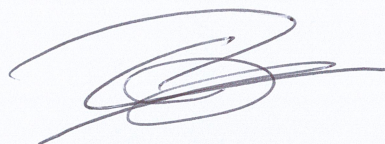
Considérant la nécessité de prévoir les modalités de ce partenariat en signant une convention,

Après avoir entendu l'exposé de Valérie MASSICOT, Conseillère déléguée chargée des équipements socioculturels et de la vie culturelle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 Voix Pour)

- **ARTICLE 1 : ÉMET** un avis favorable à la mise en place d'un partenariat avec le Point Information Médiation Multi Services

- **ARTICLE 2 : AUTORISER Madame le Maire**, ou toute personne dûment habilitée, à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.



Peggy FRANÇOIS,
Secrétaire de séance

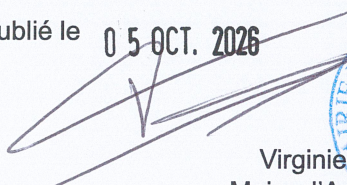
*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 05 OCT. 2026

Et publié le 05 OCT. 2026


Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2026

Application agréée E/égalité.com

99_DE-078-217800291-20260930-DEL26_086-D